

## ■ Le ministère du transport veut externaliser la gestion des centres d'immatriculation



Les centres d'immatriculation seront bientôt confiés au privé. Une étude d'évaluation préalable pour la gestion de ces structures (relevant aujourd'hui de la Direction des transports routiers et de la sécurité routière) dans le cadre d'un partenariat public-privé vient d'être commanditée par le ministère du transport. Ce dernier a défini un délai de deux mois pour la remise de l'étude. Il explique que le fait de confier la gestion au privé fait partie d'une série d'efforts pour améliorer les prestations fournies aux usagers. *«Efforts qui se heurtent à des contraintes portant notamment sur les insuffisances au niveau du mode de gestion des centres*

*d'immatriculation, la faiblesse des ressources humaines sur le plan qualitatif et quantitatif, et l'état des locaux et des archives ; ce qui n'aide pas à valoriser les actions entreprises pour l'amélioration des prestations rendues»,* précise la tutelle. Il faut rappeler que le ministère a déjà conclu en 2007 une convention de concession pour la réalisation, l'exploitation et la maintenance du système de gestion des permis de conduire et des cartes grises électroniques qui prendra fin le 31 décembre 2017. Les centres immatriculateurs sont au nombre de 68 répartis au niveau national en plus de 5 sous-centres, sachant que d'autres centres sont en cours de mise en place. Ces infrastructures reçoivent chaque année plus de 3 millions d'usagers. Elles prennent en charge les prestations de passation des examens et la gestion des opérations sur les véhicules, notamment les immatriculations, les mutations, et les transformations de genre.